

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Tele : +251-115 517 700 Fax : +251-11-5 517844
Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF

Quarante et unième Session ordinaire

20 juin au 15 juillet 2022

Lusaka (Zambie)

EX.CL/1351(XLI)

Original : anglais

**RAPPORT DE LA QUATRIEME (4^E) SESSION ORDINAIRE DU COMITE
TECHNIQUE SPECIALISE SUR LA MIGRATION, LES REFUGIES ET
LES PERSONNES DEPLACEES, 23-24 MAI 2022**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Tele : +251-115 517 700 Fax : +251-11-5 517844
Website: www.africa-union.org

HHS72970 – 2915/24

**QUATRIÈME SESSION ORDINAIRE DU
COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ (CTS)
SUR LES MIGRATIONS, LES RÉFUGIÉS ET
LES PERSONNES DÉPLACÉES (STC MRI-4)
RÉUNION DES MINISTRES
23 ET 24 MAI 2022
MALABO (GUINÉE ÉQUATORIALE)**

STC-MRI-4/MIN/RPT
Original : anglais

**RAPPORT DE LA QUATRIÈME (4^E) SESSION ORDINAIRE DU COMITE
TECHNIQUE SPECIALISE SUR LA MIGRATION, LES REFUGIES ET
LES PERSONNES DEPLACEES, 23-24 MAI 2022**

INTRODUCTION

1. La réunion des ministres du quatrième Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées (STC-MRI-4) s'est tenue à Malabo, en Guinée Équatoriale, les 23 et 24 mai 2022. La réunion a précédé le Sommet humanitaire extraordinaire de l'UA et la Conférence des donateurs prévue le 27 mai 2022 à Malabo, en Guinée Équatoriale.

PARTICIPATION

2. Ont participé à la réunion des ministres les délégués des 36 États membres de l'UA suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Guinée Équatoriale, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Liberia, Libye, Malawi, Mauritanie, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, RASD, RCA, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Togo, Zambie, Zimbabwe.

3. Les Communautés économiques régionales suivantes étaient représentées : COMESA, CEEAC, et CEDEAO.

4. Les organisations internationales et partenaires de développement suivants étaient également présents lors des sessions ouvertes : Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Fédération internationale de la Croix-Rouge (FICR), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), Programme des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation mondiale de la santé (OMS).

PREMIER POINT DE L'ORDRE DU JOUR : SESSION D'OUVERTURE

5. Le président du quatrième CST sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées, M. Jack J. Mwiimbu, vice-ministre de l'Intérieur et de la Sécurité intérieure de la République de Zambie, a souhaité la bienvenue à tous les délégués à la réunion. Le président a souligné que le CTS se tient à un moment opportun pour que tous les États membres fassent un pas en avant vers la résolution des défis humanitaires en Afrique. Il a également souligné le nombre croissant de migrants, de réfugiés et de personnes déplacées, certains des facteurs d'incitation à la migration, ainsi que leurs conséquences négatives qui ont entraîné de nombreuses complexités qui posent des défis importants aux États membres. Il a souligné que la protection des personnes déplacées et la recherche de solutions durables pour répondre à la situation critique des personnes vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes, les enfants et les personnes handicapées, nécessitent un leadership fort et l'adoption d'une approche globale de la société. Étant donné qu'aucun État membre ne peut relever seul les défis humanitaires, le président a appelé tous les participants à utiliser les décisions du CTS pour rechercher des solutions durables aux crises humanitaires et définir les principes de base qui seront examinés par le Sommet humanitaire de l'UA.

6. Au nom de S.E.M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'UA, S.E. Minata Samate Cessouma, Commissaire de l'UA pour la santé, les affaires humanitaires et le développement social a souhaité la bienvenue à tous les ministres, ambassadeurs, délégués et partenaires pour leur participation à la réunion ministérielle du CTS. La Commissaire a salué le fort engagement de S.E. M. Theodoro Obiang Nguema Mbasogo, champion de l'UA pour 2019, année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées - vers des solutions durables aux déplacements forcés, et a exprimé sa gratitude au Gouvernement de la Guinée Équatoriale pour avoir accueilli la réunion. Dans son discours, la Commissaire a souligné l'impact du changement climatique, de l'accès inadéquat à la nourriture et à la nutrition ainsi que de la pandémie de Covid-19 sur les migrants et les personnes déplacées. La Commissaire a déclaré que le nombre de personnes déplacées de force en Afrique est en augmentation et a exhorté les États membres à prendre des mesures vigoureuses qui apporteront des réponses durables aux besoins de protection, d'alimentation et de nutrition des populations touchées, y compris le soutien à l'opérationnalisation de l'Agence humanitaire africaine et la ratification du Protocole sur la libre circulation des personnes en Afrique. La Commissaire a conclu en soulignant l'importance de prendre collectivement les mesures appropriées pour une meilleure protection des migrants et des personnes déplacées en Afrique.

7. L'honorable Faustino Ndong Essono Eyang, ministre de l'Intérieur de la République de Guinée Équatoriale, au nom de l'honorable Amb. Simeon Oyono Essono, ministre des Affaires étrangères de la République de Guinée Équatoriale, a chaleureusement souhaité la bienvenue à tous les participants à Malabo, en Guinée Équatoriale. Le ministre a indiqué que le CTS constitue une occasion idéale pour mettre en œuvre des politiques visant à améliorer la situation des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées. Il a réaffirmé l'engagement du président de la République de Guinée Équatoriale, S.E. M. Obiang Nguema Mbasogo, champion de l'UA pour le thème de 2019 « Vers une solution durable aux problèmes de déplacement forcé en Afrique ». Il a déclaré que cet engagement se matérialise par le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de politiques progressistes et prospectives dans les domaines du déplacement forcé, l'adoption d'instruments continentaux clés, le soutien aux institutions continentales pertinentes telles que l'Agence humanitaire africaine ainsi que la fourniture d'un soutien multiforme aux réfugiés et à leurs familles. M. Faustino a conclu son discours en renouvelant l'engagement du gouvernement de la République de Guinée Équatoriale à travailler avec tous les États membres pour concevoir des solutions et des politiques proactives pour les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE PROCÉDURE

A. APPROBATION DE L'ÉLECTION DU BUREAU

8. Conformément au Règlement intérieur du CTS sur les personnes déplacées, le Bureau du Conseiller juridique (OLC) a guidé la réunion avec l'élection et la composition du Bureau. Le Bureau du Quatrième Comité technique spécialisé sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées a été entériné comme suit :

| | | |
|---------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|
| Président | Région d'Afrique australe | Zambie |
| Premier vice-président | Région d'Afrique centrale | Cameroun |
| Deuxième vice-président | Région d'Afrique du Nord | Consultations en cours |
| Troisième vice-président | Région d'Afrique de l'Est | République de Tanzanie |
| Rapporteur | Région d'Afrique de l'Ouest | Sierra Leone |

B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

9. L'ordre du jour et le programme de travail de la réunion ont été adoptés sans modification.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : DISCUSSIONS EN GROUPES ET DÉBAT GENERAL SUR LES DOMAINES THÉMATIQUES DU SOMMET HUMANITAIRE

10. La session publique de la réunion des ministres sur les domaines thématiques du Sommet humanitaire comprenait cinq groupes de discussion sur des débats généraux avec les principaux résultats suivants :

A. GROUPE DE DISCUSSION SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LES CATASTROPHES ET LES DÉPLACEMENTS FORCÉS EN AFRIQUE

11. Ce groupe de discussion était modéré par Mme Aissata Kane, conseillère régionale principale de l'OIM, et les intervenants étaient les suivants : représentant de la République d'Égypte, représentant du Royaume du Maroc, M. Raouf Mazou, adjoint au Haut-commissaire du HCR, M. Itonde Kakoma, représentant de la FICR auprès de l'Union africaine et de la CEA, et M. Robert Hakiza, représentant de la communauté des réfugiés d'Ouganda.

12. Les États membres ont partagé leurs expériences sur la façon dont ils ont atténué le changement climatique et la réponse aux catastrophes en Afrique, soulignant que les manifestations du changement climatique en Afrique telles que les inondations, les sécheresses, les cyclones et l'imprévisibilité des précipitations sont récurrentes et de plus en plus fréquentes. Les États membres ont noté que, bien que l'Afrique ne contribue qu'à hauteur de 5 % aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, les schémas météorologiques africains ont été fortement affectés par le changement et la variabilité climatiques, ce qui a entraîné une augmentation de la fréquence, de l'intensité et de l'imprévisibilité des phénomènes météorologiques extrêmes.

13. Les panélistes ont reconnu la nécessité de procéder à un changement de paradigme et d'établir les priorités dans les actions de préparation aux catastrophes et de réduction des risques de catastrophes, d'alerte précoce et d'action, de rétablissement et de renforcement de la résilience pour garantir l'adaptabilité des communautés aux chocs climatiques et autres.

14. En sa qualité de président de la COP27, l'Égypte accueillera le sommet de la COP27, qui est considéré comme une COP de mise en œuvre. La présidence s'efforce de traduire les engagements et les promesses en actions. Les discussions et le dialogue se poursuivent avec la présidence de la COP26 afin de tirer parti de la dynamique de Glasgow et de faire avancer tous les volets des négociations en mettant l'accent sur l'adaptation, le financement et les pertes et dommages. La réunion a également abordé la question des déplacements induits par le changement climatique et la nécessité d'une protection internationale pour les personnes contraintes de fuir au-delà des frontières. En conséquence, la réunion a pris note des aspects juridiques et normatifs du contexte du changement climatique et des lacunes existantes.

15. Après délibérations, les ministres ont recommandé de :

- i. Renforcer la collaboration avec les États membres et les acteurs nationaux, y compris les sociétés nationales. Les investissements devraient être orientés vers le renforcement des capacités des États dans la préparation locale, l'alerte précoce, la réduction des catastrophes et les capacités de réponse en tant que premiers intervenants ;
- ii. Accroître les investissements dans les systèmes d'alerte précoce et d'action rapide multirisques, en reconnaissant leur rôle central dans la recherche de solutions à long terme et la mise en place de mécanismes de prévention et de protection adéquats pour renforcer la résilience et l'adaptation des personnes et des communautés ;
- iii. Investir dans des actions d'anticipation précoce en tant que mécanismes efficaces pour sauver des vies et protéger les moyens de subsistance, y compris des mécanismes d'assurance contre les risques ;
- iv. Élaborer des lignes directrices juridiques et explorer des mesures dans l'application des instruments juridiques et normatifs existants de l'UA et internationaux pour la protection des personnes déplacées de force et des apatrides dans le contexte du changement climatique et des catastrophes, et fournir des solutions durables ; en particulier, permettre une application complète et efficace de la Convention de l'OUA de 1969 pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le contexte du changement climatique et des catastrophes ;
- v. Accroître le financement et consolider les partenariats en vue de promouvoir la complémentarité des mesures de développement, d'adaptation et de résilience ;
- vi. Établir la résilience aux défis liés au changement climatique sur le continent, en allant au-delà de la réponse à la crise pour trouver des solutions à long terme pour consolider les solutions résilientes ;

- vii. Établir une Alliance africaine, basée sur le partage d'expériences et des actions coordonnées, aux niveaux régional et continental, pour faire face aux défis du changement climatique par la mise en œuvre d'initiatives africaines pertinentes afin de renforcer les mesures de résilience et d'adaptation sur le continent ;
- viii. Engager les différents partenaires concernés à accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à assurer un transfert adéquat de technologies dans le cadre de partenariats afin d'assurer une résilience durable du continent face aux différents effets physiques du changement climatique. Forger des partenariats plus solides, en mettant l'accent sur le partage des responsabilités ;
- ix. Un engagement ferme à soutenir la République arabe d'Égypte, qui accueille la COP 27, afin de garantir que les priorités et les demandes africaines soient soutenues en mettant davantage l'accent sur la mise en œuvre.

B. GROUPE DE DISCUSSION SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION DANS LES SITUATIONS HUMANITAIRES EN AFRIQUE

16. Ce groupe de discussion était modéré par S.E. Mme Amuge Otengo, Ambassadeur et Représentant permanent de la République d'Ouganda auprès de l'Union africaine. Les panélistes étaient représentés par le Dr Hameed Nuru, représentant du PAM auprès de l'Union africaine et de la CEA, M. Patrick Youssef, Directeur régional du CICR pour l'Afrique, M. Mato Abdou, président de l'ONG AGIR PLUS, représentant de la communauté Cheng Lang du Nigeria, et M. Bright Mando, Secrétaire du Conseil d'administration et Conseiller juridique principal d'African Risk Capacity (ARC).

17. Les discussions ont mis en évidence que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle augmente en raison de la multiplication des catastrophes climatiques, des conflits, des conditions macroéconomiques et de la Covid-19. La sécheresse dans la Corne de l'Afrique, le conflit lié au climat dans le Sahel et l'augmentation des catastrophes climatiques dans la région du Sud ont conduit à une augmentation du nombre de personnes nécessitant une aide humanitaire. La guerre en Ukraine a exacerbé les niveaux d'insécurité alimentaire et nutritionnelle en raison de l'augmentation du coût des denrées alimentaires et du carburant, et a entraîné une augmentation du coût de la fourniture de l'aide humanitaire. L'Afrique doit donc renforcer ses capacités de production alimentaire, augmenter les mécanismes de financement nationaux et se concentrer sur des solutions durables, notamment celles qui renforcent la résilience et les filets de sécurité pour atténuer l'impact des chocs.

18. L'African Risk Capacity (ARC) a mis en place des mécanismes tels que la planification d'urgence et le profilage des risques pour mieux fournir un soutien holistique aux États membres. Les États membres devraient s'appuyer sur les produits fournis par l'ARC pour atténuer l'impact des catastrophes climatiques. Il est également essentiel de poursuivre les actions localisées, motivées par la solidarité, et d'adopter des approches multidimensionnelles réunissant d'autres secteurs tels que la santé, l'eau et

l'assainissement, l'éducation et l'agriculture, tout en favorisant le lien entre l'humanitaire et le développement. Enfin, il faut poursuivre la recherche de la paix et de la résolution des conflits en tant que stratégie de prévention.

19. Après délibérations, les ministres ont recommandé de :

- i. Investir dans les efforts qui renforcent la résilience des populations et des systèmes alimentaires face aux chocs dans les zones touchées par les conflits, notamment par des actions à long terme telles que la protection sociale et le soutien aux moyens de subsistance ;
- ii. Promouvoir la paix et les mécanismes de résolution des conflits afin de réduire les conflits qui restent l'un des principaux moteurs de l'insécurité alimentaire et promouvoir le respect du droit international humanitaire qui est vital pour assurer la sécurité alimentaire et l'accès humanitaire rapide et sans entrave afin de garantir que l'aide parvienne à ceux qui en ont besoin ;
- iii. Adopter des approches et des mécanismes multisectoriels axés sur la prévention, notamment des investissements dans l'agriculture transformatrice, en mettant l'accent sur les petits exploitants, les femmes et les jeunes ;
- iv. Donner la priorité aux investissements dans les systèmes de données et d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les gouvernements des États membres devraient mettre en place et soutenir des mécanismes nationaux permettant de disposer régulièrement de données de qualité sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle afin de soutenir les activités de plaidoyer, de planification, de suivi et d'évaluation des programmes de nutrition ;
- v. Continuer à intensifier les efforts pour traiter tous les enfants et les femmes touchés par une perte de poids sévère, la forme la plus mortelle de malnutrition. Les gouvernements des États membres et les autres parties prenantes doivent donner la priorité à un changement de paradigme dans les réponses humanitaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle vers la mise en œuvre à grande échelle d'actions multisectorielles en matière de nutrition, d'eau et d'assainissement, de sécurité alimentaire, de santé et de protection sociale afin de répondre aux besoins des communautés touchées par les crises ;
- vi. Limiter les importations alimentaires et augmenter la production alimentaire locale. Les greniers à blé de l'Afrique doivent être identifiés et optimisés pour permettre à l'Afrique de nourrir les siens ;

- vii. Investir dans les systèmes d'alerte précoce existants et les utiliser pour prévoir les catastrophes et permettre une réaction rapide et efficace ;
- viii. Renforcer les investissements et adopter des filets de protection sociale inclusifs qui intègrent les besoins des personnes dans les contextes humanitaires ;
- ix. Tirer parti de nouvelles sources de financement pour soutenir des dépenses et des réformes nationales transformatrices, favorisant la croissance économique et la résilience ;
- x. Promouvoir l'importance du respect de l'environnement pendant les conflits armés ;
- xi. Adopter des mesures anticipatives pour prévenir les crises futures et investir dans des modèles d'assurance contre les risques, compte tenu du caractère cyclique de la crise ;
- xii. Établir une exemption de toute sanction ou mesure restrictive pour les achats locaux de nourriture et d'intrants agricoles à des fins humanitaires dans toutes les régions. Il convient de mettre davantage l'accent sur la liaison des marchés, l'actualisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et l'harmonisation de l'agriculture et de la technologie.

GROUPE DE DISCUSSION SUR LES PANDÉMIES ET LES DÉFIS DE SANTÉ DANS LES SITUATIONS HUMANITAIRES EN AFRIQUE

20. Ce groupe de discussion était modéré par la Dr Jeanne Seck, Directrice de l'ONUSIDA en Guinée Équatoriale, et les panélistes étaient présentés par le Dr Georges A. Ki-Zerbo - Chef du bureau de liaison de l'OMS auprès de l'Union africaine et de la CEA, Mohamud Mohamed Hassan, Directeur de Save the Children en Somalie, Cécile Pango, Représentante communautaire du Malawi.

21. Les discussions ont permis de constater que les milieux fragiles et touchés par des conflits présentent des indicateurs de santé nettement moins bons à l'échelle mondiale et que l'Afrique compte au moins 13 pays fragiles, en conflit ou vulnérables. La pandémie de Covid 19, et de plus en plus d'événements indésirables liés au climat ont mis en lumière les inégalités croissantes et la nécessité de disposer d'infrastructures et de systèmes de santé essentiels plus résilients pour permettre l'accès aux soins de santé essentiels. Les États membres doivent adopter une approche inclusive systématique, qui inclut les jeunes réfugiés et les migrants forcés lors de la planification et de la mise en œuvre des interventions sanitaires. La pandémie de Covid-19 continue de souligner la nécessité de développer une Architecture de préparation, de réponse et de résilience aux urgences sanitaires (HEPR) plus forte et plus inclusive. Cette architecture devrait inclure des partenariats élargis pour une approche globale de la société en matière de

surveillance collaborative, de protection des communautés, de soins cliniques et d'accès aux contre-mesures, la mise en place d'une plateforme de coordination du financement pour promouvoir l'investissement national et diriger les financements internationaux existants et ceux qui comblent les lacunes là où ils sont le plus nécessaires. Les États membres et les organisations régionales et mondiales doivent donner aux systèmes de santé communautaires les moyens d'agir en tant que première ligne de défense et de liaison avec les autorités sanitaires et les investissements locaux, et renforcer les institutions humanitaires locales. Dans les contextes d'urgence et humanitaires, ainsi que dans les situations fragiles, il existe toujours des défis liés aux soins du VIH, tels que la lutte contre les infections au VIH et l'accès aux traitements et autres services de soutien.

22. Après délibérations, les ministres ont recommandé de :

- i. Renforcer les interventions pour qu'elles soient orientées vers la prévention des maladies et les soins de santé primaires, pierre angulaire de la couverture sanitaire universelle ;
- ii. Passer aux protections sociales et à l'assurance maladie, en reconnaissant que la protection sociale est un instrument important pour parvenir à un accès universel aux principaux services sanitaires et sociaux, notamment les soins de santé primaires de base, l'éducation, la nutrition et la santé environnementale ;
- iii. Appeler à un nouvel ordre de santé publique reposant sur quatre piliers : renforcer les institutions du CDC-Afrique et de la santé publique en Afrique, développer la fabrication de vaccins, de produits diagnostiques et thérapeutiques, renforcer le personnel de santé publique, établir des partenariats orientés vers l'action et mobiliser des ressources nationales pour la santé publique ;
- iv. Créer l'Agence africaine des médicaments (AMA) ;
- v. Renforcer les systèmes de santé communautaires et la santé publique dans les situations d'urgence ;
- vi. Renforcer l'information et les preuves par la recherche et le renforcement des systèmes d'information sur la santé ;
- vii. Fixer un financement plus important pour la santé dans les milieux fragiles, notamment en identifiant les financements nationaux.

C. GROUPE DE DISCUSSION SUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT (RDPC) POUR LES RAPATRIÉS EN AFRIQUE

23. Ce groupe de discussion était modéré par M. Mabingué Ngom, Conseiller principal du Directeur exécutif et Directeur du FNUAP. Les intervenants ont été présentés par S.E. Adenkule King, Ambassadeur et Représentant permanent de la République de Sierra Leone auprès de l'Union africaine, S.E. l'Ambassadeur Soha Gendi, vice-ministre des Affaires étrangères pour les organisations africaines, M. Mohammed Abdiker, Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique, OIM, et Mme Mimidoo Achakpa, Directrice exécutive du Programme pour le droit à l'éducation des femmes, Nigeria.

24. Les discussions ont mis en évidence l'importance de la reconstruction et du développement post-conflit comme remède pour une paix et un développement durables sur le continent, car ils permettent aux pays sortant d'un conflit d'éviter la rechute. Les discussions ont souligné la nécessité d'investir dans la consolidation de la paix, notamment par des efforts globaux de reconstruction et de développement. À cet égard, la réunion a souligné que le Centre RDPC du Caire jouerait un rôle central dans le soutien de l'UA aux efforts globaux pour une paix et un développement durables.

25. Les approches et les parcours régionaux pour les ex-combattants, tels que la démobilisation, la réintégration et l'éducation, sont essentiels au succès des efforts de retour et de réintégration. La réunion a également appelé à des approches sensibles au genre, à des stratégies inclusives et à la participation des personnes affectées, en particulier les femmes et les enfants, qui sont essentielles à la réussite de la reconstruction et du développement post-conflit.

26. La réunion a également apprécié les efforts de l'UA en matière de RDPC, en particulier son cadre politique, et a appelé à sa révision afin de relever les défis actuels et futurs. La réunion s'est félicitée du fait qu'avec ses six principes, le cadre politique reste un outil important pour contribuer à une paix et un développement durables. La réunion a apprécié le rôle du Centre du Caire pour la RDPC et son rôle prévu une fois qu'il sera opérationnel. Le Centre jouera un rôle crucial dans la création d'un environnement propice à la paix et à la stabilité durables sur le continent en tant que point d'excellence et organe programmatique de l'UA, notamment en soutenant les efforts de l'UA en matière de RDPC, y compris les projets à impact rapide (QUIP) dans les zones nécessitant un redressement après une catastrophe.

27. Après délibérations, les ministres ont recommandé de :

- i. Développer une approche continentale pour répondre aux besoins et relever les défis - Les pays d'accueil des réfugiés, par le biais de leurs communautés économiques régionales respectives, devraient élaborer des plans d'intervention d'urgence régionaux.

- ii. Faire appel à des acteurs pour renforcer les capacités et les compétences des personnes déplacées et des réfugiés par le biais d'approches innovantes et axées sur le développement. Les personnes déplacées et les réfugiés ont plus de chances de s'épanouir si on leur permet d'explorer et de rechercher des mécanismes d'adaptation alternatifs.
- iii. S'occuper de la démobilisation, du désarmement et de la réintégration des anciens combattants dans le cadre des efforts de redressement et de reconstruction dans les sociétés post-conflit, au-delà de la satisfaction des besoins humanitaires immédiats des populations touchées ;
- iv. Établir des systèmes de suivi clairs et concis pour les réfugiés et les personnes déplacées ;
- v. Intégrer des pratiques participatives pour permettre aux personnes déplacées de décider des solutions qui leur conviennent et d'influencer les décisions qui les concernent ;
- vi. Renforcer le Centre de l'UA pour la RDPC au Caire afin de mettre en œuvre efficacement les programmes et les projets de l'UA pour la RDPC dans la réponse humanitaire et l'urgence sur le continent ;
- vii. Plaider en faveur du retour volontaire des réfugiés. Pour prendre des décisions en connaissance de cause, les réfugiés et les personnes déplacées doivent obtenir des informations sur les conditions prévalant dans leur pays et leur zone de retour afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées sur la question du retour ;
- viii. Adopter une approche collective et holistique du retour et de la réintégration. L'approche nexus (c'est-à-dire les dimensions de l'humanitaire, de développement et de paix) devrait être renforcée dans toutes les réponses aux réfugiés, car la volonté politique est essentielle pour faciliter la réintégration des réfugiés et promouvoir l'inclusion socio-économique des rapatriés, en augmentant l'accès aux moyens de subsistance et à l'emploi.

D. GROUPE DE DISCUSSION SUR LA REVITALISATION DU FINANCEMENT HUMANITAIRE EN AFRIQUE

- a) Ce groupe de discussion était modéré par Adekunle King, président du Sous-comité du COREP sur les réfugiés et les déplacements forcés. Les panélistes étaient l'Ambassadeur Tesfaye Yilma, Ambassadeur et représentant permanent auprès de l'UA et de la CEA, Juliet Donna Eyokia, gestionnaire de programme, Community Empowerment for Rural Development, Ouganda (CEFORD-UG), Modibo Traore, chef du bureau de

l'OCHA au Niger et S.E. M. Pietro Mona, représentant de la Suisse auprès de l'Union africaine, de l'IGAD et de la CEA.

- b) La réunion a noté que les besoins humanitaires en Afrique augmentent, que le financement humanitaire mondial se réduit et que la lutte contre la Covid-19 est exacerbée par la lassitude des donateurs et les crises actuelles en Ukraine. Cela nécessite une action collective et un partenariat accru aux niveaux mondial, continental, régional et national doit être renforcé. Les États membres doivent étendre leurs budgets nationaux à l'action humanitaire. En outre, l'UA-NEPAD et les CER doivent être impliqués dans les efforts de mobilisation des ressources.
 - c) Les mécanismes de financement non traditionnels doivent également être explorés, notamment en s'appuyant sur le secteur privé et les acteurs communautaires et locaux. Un panéliste a noté que beaucoup de ressources sont détournées vers la crise ukrainienne, il est donc nécessaire pour les États membres de l'UA d'identifier des solutions locales et dirigées par l'Afrique.
 - d) La réunion a souligné la nécessité d'une procédure plus scientifique pour déterminer les besoins humanitaires et d'une utilisation appropriée et transparente des ressources pour créer la confiance. Il faut investir davantage dans le suivi et l'évaluation, la formation et le financement.
 - e) Les financements à court terme, imprévisibles et basés sur des projets ont entravé la mise en œuvre d'interventions à long terme et durables dans le cadre du lien entre l'humanitaire et le développement. Les organisations locales ne sont pas non plus bien financées. Il est donc nécessaire de plaider pour un financement permettant aux acteurs locaux de s'aligner sur l'agenda du Grand Bargain.
- a.** Après délibérations, les ministres ont recommandé de :
- i. Plaider en faveur d'un financement accru pour la création de l'Agence humanitaire africaine, qui facilitera une réponse efficace aux besoins humanitaires croissants sur le continent ;
 - ii. Plaider auprès des États membres pour soutenir la mise en œuvre de la décision EX.CL/591 (XVII) du Conseil exécutif, adoptée lors de sa dix-septième session ordinaire en juillet 2010 à Kampala, en Ouganda, « demandant d'augmenter la contribution des États membres au Fonds pour les réfugiés et les personnes déplacées de 2 % à 4 % du budget opérationnel de la Commission, avec effet progressif à partir de 2011, et demandant au COREP, par le biais de son sous-comité consultatif sur les questions administratives,

budgétaires et financières, d'élaborer les modalités de sa mise en œuvre » ;

- iii. Orienter le financement humanitaire vers le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix afin de répondre aux besoins en fournissant des solutions durables ;
- iv. Affecter les besoins de financement à davantage d'adaptations au climat, de gestion des risques de catastrophe et de systèmes d'alerte précoce ;
- v. Plaider en faveur d'une augmentation du financement de l'action humanitaire par les États membres, afin que l'Afrique soit le moteur du financement de l'action humanitaire et qu'elle prenne soin d'elle-même, en reconnaissance de la primauté des États membres dans la réponse humanitaire ;
- vi. Promouvoir les partenariats stratégiques dans la mobilisation des ressources et le partage de la charge et identifier d'autres mécanismes de financement non-traditionnels au-delà des mécanismes « traditionnels » pour compléter les ressources humanitaires limitées ;
- vii. Renforcer le partenariat avec le secteur privé, les institutions financières internationales et régionales pour plaider en faveur d'un financement accru, en particulier pour les interventions qui ont un impact durable sur le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix ;
- viii. Élaborer des méthodologies rigoureuses, fondées sur des données probantes et scientifiques, pour déterminer les besoins humanitaires et financiers ;
- ix. Mettre en place des mesures visant à promouvoir la transparence et la responsabilité afin de susciter la confiance des donateurs traditionnels et non traditionnels.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION DES EXPERTS DU QUATRIÈME CTS SUR LA MIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LES PERSONNES DÉPLACÉES

28. Les ministres ont examiné le rapport de la réunion d'experts et ont approuvé les recommandations avec des amendements.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN ET ADOPTION DU PROJET DE DÉCISION DE LA QUATRIÈME RÉUNION DES MINISTRES DU CTS

29. Le projet de décision de la quatrième réunion des ministres du CTS a été examiné et adopté par les ministres avec des modifications.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU PROJET DE DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE

30. Le projet de déclaration de la Conférence a été examiné et adopté par les ministres avec des amendements.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DATE ET LIEU DU CINQUIÈME CTS SUR LES MIGRATIONS, LES RÉFUGIÉS ET LES PERSONNES DÉPLACÉES

31. La cinquième CTS sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées se tiendra en session ordinaire en 2024.

32. Les dates seront fixées après consultation entre le Bureau du CTS et la Commission.

33. La Commission accueillera la réunion, à moins qu'un État membre ne propose d'accueillir la réunion conformément aux règles et règlements de l'UA régissant l'accueil de telles réunions.

34. Le Bureau du CTS se réunira au moins une fois par an.

35. La proposition de la Côte d'Ivoire de tenir une session extraordinaire du CST sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées sera discutée par le Bureau.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

36. Aucune question n'a été soulevée sous la rubrique des questions diverses.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES DU QUATRIÈME CTS SUR LES MIGRATIONS, LES RÉFUGIÉS ET LES PERSONNES DÉPLACÉES

37. La réunion a adopté le rapport de la réunion des ministres avec des amendements.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : SESSION DE CLÔTURE

38. La Commissaire de l'UA à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, S.E. Amb Minata Samate Cessouma, a remercié tous les ministres pour les débats fructueux et les résultats de la réunion obtenus dans un esprit de fraternité. La

Commissaire a souligné que la Commission veillera à ce que tous les amendements mentionnés par les États membres soient intégrés dans les documents discutés, principalement le projet de décision, le projet de déclaration et le rapport de la session ministérielle du CTS. S.E. Amb Cessouma a indiqué que les recommandations de la session constituent des étapes clés pour la Commission et les États membres afin de fournir des solutions pertinentes aux déplacements forcés sur le continent. Elle a encouragé les États membres à démontrer leur engagement envers ce sujet clé en engageant des ressources pendant la conférence des donateurs, qui sera gérée selon les règles et procédures de l'UA. S.E. Amb Cessouma a conclu en exprimant sa gratitude au président pour avoir dirigé la réunion, ainsi que l'ensemble de l'équipe technique pour le soutien apporté pendant la session.

39. Le représentant de la République de Guinée Équatoriale, au nom du gouvernement de la République de Guinée Équatoriale et de S.E. Obiang Nguema MBASOGO, président de la République de Guinée Équatoriale, a félicité le président du CST, la Commission de l'UA, les États membres, les CER et les partenaires pour la maestria avec laquelle la réunion ministérielle a élucidé les problèmes humanitaires en Afrique et recommandé des moyens de les résoudre. Le représentant du gouvernement a noté avec tristesse les niveaux sans précédent d'insécurité alimentaire dus à des sécheresses prolongées. Il a souligné que le lien entre la paix et la sécurité, d'une part, et le développement socio-économique, d'autre part, est une réalité qui ne peut être ignorée, et que ces sujets doivent être traités conjointement par tous les États membres. Il a réaffirmé que la République de Guinée Équatoriale poursuivra son engagement renouvelé à collaborer activement avec l'Union africaine pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063. En conclusion, il a salué les recommandations formulées lors de la réunion et a souligné la nécessité pour les États membres, les organisations internationales et les partenaires de développement d'éradiquer les crises humanitaires sur le continent.

40. Le Président de la quatrième réunion du CTS sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées, M. Jack J. Mwiimbu, vice-ministre de l'Intérieur et de la Sécurité intérieure de la République de Zambie, a exprimé sa gratitude à S.E. M. Obiang Nguema Mbasogo et au gouvernement de la Guinée Équatoriale pour leur chaleureuse hospitalité. M. Mwiimbu a souligné sa satisfaction quant au succès de la réunion et a salué la participation active de tous les ministres. Il a souligné que la réunion a tenu de solides discussions sur les documents thématiques pour le sommet humanitaire, et a adopté des décisions importantes liées aux questions de migration en Afrique qui seront soumises au Conseil exécutif et à la Conférence par le biais du projet de déclaration. Rappelant que les projections des migrations futures exigent des actions collectives à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales, il a exhorté les États membres à prendre l'initiative de mettre en œuvre les recommandations de la réunion. M. Mwiimbu a conclu en soulignant l'engagement du Bureau du CTS à élaborer un plan clair pour la mise en œuvre des résultats du Sommet de Malabo.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 00 251 11 5517 700; Fax: +251 115 182 072
www.au.int

HHS72971 - 138/2/15

**QUATRIÈME SESSION ORDINAIRE DU
COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ (CTS)
SUR LA MIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET
LES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES**

**RÉUNION MINISTÉRIELLE
23 - 24 MAI 2022
MALABO (GUINÉE ÉQUATORIALE)**

AU/STC/MRIDP/Dec.(IV)
Original: anglais

PROJET DE DÉCISIONS

INTRODUCTION

Nous, ministres chargés des Questions humanitaires et de la Migration en Afrique, réunis à l'occasion de la quatrième (4^e) session ordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) sur la migration, les réfugiés et les personnes déplacées internes en Afrique, du 23-24 mai 2022, à Malabo (Guinée équatoriale), préalablement au Sommet de l'UA sur la situation humanitaire en Afrique et à la Conférence de l'Union africaine des bailleurs de fonds/d'annonces de contributions qui se tiendra le 27 mai 2022, à Malabo (Guinée équatoriale).

Prenant note des défis humanitaires et migratoires continus auxquels l'Afrique est confrontée, et dans une tentative de trouver une solution durable à ces défis ;

Décidons comme suit:

1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA QUATRIÈME SESSION DU CTS SUR LA MIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES.

- a) **ENTÉRINONS** les pays ci-après comme membres du Bureau de la quatrième (4^e) session du CTS sur la migration, les réfugiés et les personnes déplacées internes (PDI) :

| Poste | Région | Pays |
|---------------------------------|--------------------|----------------------------|
| Président: | Afrique australe | République de Zambie |
| 1 ^{er} Vice-président: | Afrique centrale | République du Cameroun |
| 2 ^e Vice-président : | Afrique du Nord | Consultations en cours |
| 3 ^e Vice-président : | Afrique de l'Est | République de Tanzanie |
| Rapporteur : | Afrique de l'Ouest | République de Sierra Leone |

2. AGENCE HUMANITAIRE AFRICAINE

- a) **AYANT EXAMINÉ** les Statuts de l'Agence humanitaire africaine et **DEMANDÉ** à la Commission de soumettre lesdits Statuts au CTS sur la justice et les affaires juridiques, pour examen ;
- b) **RÉITÉRONS** la nécessité de mettre en place sans délai l'Agence humanitaire de l'Union africaine et **DEMANDONS AUSSI** à la Commission de veiller à ce que ces Statuts soient adoptés par la Conférence en janvier 2023 ;
- c) **DEMANDONS EN OUTRE** à la Commission de soumettre la documentation pertinente relative à la mise en œuvre opérationnelle de l'Agence humanitaire africaine, au financement et à sa dotation en

personnel au Sous-comité sur les réformes structurelles et au Sous-comité sur la supervision et la coordination générales des questions budgétaires, financières et administratives, pour examen.

3. RAPPORT D'ÉTAPE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE AU TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE AFRICAINE RELATIF À LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES, AU DROIT DE RÉSIDENCE ET AU DROIT D'ÉTABLISSEMENT

- a) **FÉLICITONS** les quatre États membres qui ont ratifié le Protocole et **ENCOURAGEONS** les autres États membres qui ne l'ont pas encore fait, à le faire sans délai, afin d'assurer l'entrée en vigueur de ce Protocole et de faciliter sa mise en œuvre ;
- b) **PRENONS NOTE** des préoccupations exprimées par les États membres concernant la ratification du Protocole sur la libre circulation des personnes en Afrique, et **DEMANDONS** à la Commission de mener une étude pour identifier les obstacles et les goulots d'étranglement à la ratification du Protocole sur la libre circulation des personnes en Afrique sans incidences budgétaires supplémentaires, afin d'accélérer le processus de ratification ;
- c) **DEMANDONS ÉGALEMENT** à la Commission de l'UA d'élaborer une stratégie de vulgarisation qui contribuera à la promotion du Programme de libre circulation aux niveaux national, régional et continental en vue d'assurer une augmentation des signatures et ratifications ;
- d) **DEMANDONS EN OUTRE** à la Commission de l'UA de continuer à travailler en étroite collaboration avec le Comité sur les services de renseignement et de sécurité, afin de répondre aux préoccupations des États membres en matière de sécurité ;
- e) **DEMANDONS PAR AILLEURS** à la Commission de l'UA d'élaborer des lignes directrices sur la gestion des mouvements de personnes dans les situations de pandémie de santé publique sans incidences budgétaires supplémentaires ;
- f) **DEMANDONS AUSSI** à la Commission de l'UA et aux CER de mettre en œuvre le mécanisme conjoint de coordination UA/CER, conformément aux conclusions de la réunion semestrielle de coordination de 2021 ;

4. CRÉATION DES CENTRES AFRICAINS DE MIGRATION À BAMAKO, À KHARTOUM, À RABAT

- a) **RAPPELONS** la décision Assembly/AU/Dec.758(XXXIII) de la trente-troisième (33^e) Session de la Conférence de l'UA de février 2020, qui a adopté les Statuts relatifs à la création du Centre africain d'étude et de

recherche sur la migration, l'Observatoire africain de la migration, et le Centre opérationnel continental au Soudan ;

- b) **PRENONS NOTE** du rapport d'étape sur la mise en œuvre opérationnelle du Centre africain d'étude et de recherche sur la migration, de l'Observatoire africain de la migration au Maroc et du Centre opérationnel continental au Soudan, tel que présenté par la Commission ;
- c) **DEMANDONS à la Commission** d'accélérer la mise en œuvre opérationnelle du Centre africain d'étude et de recherche sur la migration au Mali, de l'Observatoire africain de la migration au Maroc et du Centre opérationnel continental au Soudan ;

5. EXAMEN DU PROJET DE DOCUMENT DE POLITIQUE SUR LA PRÉVENTION DE LA TRAITE DES PERSONNES EN AFRIQUE

- a) **APPROUVONS** le projet de politique sur la prévention de la traite des personnes (TIP) en Afrique avec des amendements formulés par les États membres ;
- b) **DEMANDONS ÉGALEMENT** à la Commission d'élaborer un projet de plan quinquennal d'action, le projet de politique approuvé pour la prévention de la traite des personnes en Afrique et de les soumettre à la validation et à l'approbation des États membres.

6. PROJET DE DOCUMENT DE POLITIQUE SUR LA PREVENTION DE LA TRAITE DES PERSONNES EN AFRIQUE

- a) **APPROUVONS** le projet de politique sur la prévention de la traite des personnes en Afrique avec des amendements formulés par les États membres ;
- b) **DEMANDONS** à la Commission d'élaborer un projet de plan quinquennal d'action, le projet de politique approuvé pour la prévention de la traite des personnes en Afrique et de les soumettre à la validation et à l'approbation des États membres ;

7. EXAMEN DU RAPPORT DES EXPERTS DU SIXIÈME FORUM PANAFRICAIN SUR LA MIGRATION (PAFOM)

- a) **PRENONS NOTE ET APPROUVONS** le rapport de la réunion du Forum panafricain sur la migration qui s'est tenue, les 11 et 12 septembre 2021, à Dakar (Sénégal) ;
- b) **FÉLICITONS** le Gouvernement de la République du Sénégal d'avoir accueilli avec succès cette réunion ;

- c) **DEMANDONS AUSSI** à la Commission d'accélérer la création de groupes de travail pertinents du Forum pour faciliter la mise en œuvre des rapports du PAFOM, notamment leurs plans d'action respectifs.

8. **ORIENTATION POLITIQUE DE L'INITIATIVE POUR LA MOBILITÉ CLIMATIQUE EN AFRIQUE (IMCA) ET LA TRAJECTOIRE POLITIQUE**

- a) **RAPPELONS** l'adoption de la Stratégie africaine pour les changements climatiques visant à contribuer à la réalisation de la Vision de l'Agenda 2063 de l'UA, en renforçant la résilience du continent africain aux impacts des changements climatiques et, en contribuant particulièrement à la réalisation du treizième Objectif de développement durable (ODD 13) : Mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques en Afrique ;
- b) **PRENONS NOTE** du lancement au plus haut niveau de l'Initiative africaine pour la mobilité climatique (ACMI) en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 28 septembre 2021, à New York, en collaboration conjointe entre la Commission de l'Union africaine, les Nations Unies et la Banque mondiale;
- c) **RECONNAISSONS** que l'Afrique se classe au sommet des régions les plus vulnérables aux effets des changements climatiques, et que l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes sur le continent ces dernières années a occasionné des déplacements forcés et la migration des communautés vulnérables dus au climat ;
- d) **SALUONS** le partenariat entre les Nations Unies, la Banque mondiale et l'Union africaine dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative pour la mobilité climatique en Afrique (ACMI) ;
- e) **CHARGEONS** la Commission, en sa qualité de leader de l'Initiative africaine pour la mobilité climatique (ACMI), de coordonner le Programme continental pour la migration et les changements climatiques, et de mener des programmes et des activités visant à soutenir les États membres de l'UA et les CER dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, le déplacement forcé et la migration ;
- f) **DEMANDONS** aux États membres d'apporter l'appui et les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de l'Initiative africaine pour la mobilité climatique (ACMI).

9. **ORIENTATION POLITIQUE DU GROUPE DE TRAVAIL UA-UE-ONU: LUTTE CONTRE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE EN AFRIQUE ET TRAJECTOIRE POLITIQUE**

- a) **FÉLICITONS** l'État de Libye d'accueillir beaucoup de migrants et de réfugiés bloqués et de faciliter leurs retours humanitaires volontaires et leurs évacuations ;
 - b) **FÉLICITONS ÉGALEMENT** la République du Rwanda et la République du Niger pour avoir accueilli des centaines de réfugiés et de demandeurs d'asile vulnérables qui ont été déplacés de la Libye, et **EXPRIMONS NOTRE GRATITUDE** aux autres États membres qui accueillent beaucoup de réfugiés et demandeurs d'asile sur le continent ;
 - c) **SALUONS** le travail du Groupe de travail tripartite UA-UE-ONU sur les migrants et les réfugiés bloqués en Afrique, et la haute direction de la Commission, en coordination avec d'autres partenaires, dont le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Union européenne (UE), visant à faciliter le retour volontaire assisté des migrants bloqués dans leur pays d'origine ;
 - d) **DEMANDONS** à la Commission d'accélérer le processus de redynamisation et de renforcement des travaux du Groupe de travail spécial, conformément à la déclaration du Sommet entre les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine et de l'Union européenne de février 2022.
10. **MISES À JOUR SUR LE SOMMET UNION AFRICAINE-UNION EUROPÉENNE À BRUXELLES ET LA RÉUNION ENTRE LES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'UNION AFRICAINE ET DE L'UNION EUROPÉENNE À KIGALI**
- a) **PRENONS NOTE** de la réunion d'information sur le Sommet ministériel UA-UE et le Sommet UA-UE et **DEMANDONS** à la Commission de coopérer étroitement avec la Commission de l'UE, afin de veiller à ce que le Comité conjoint de suivi ministériel UA-UE soit mis en place, conformément à la Déclaration du Sommet UA-UE de février 2022 ;
11. **ORIENTATION POLITIQUE EN MATIÈRE DE RETOUR, DE RÉADMISSION ET LA RÉINTÉGRATION**
- a) **PRENONS NOTE** de la réunion d'information sur l'orientation politique en matière de retour, de réadmission et de réintégration (RRR) ;
 - b) **DEMANDONS** à la Commission d'élaborer un projet d'orientations continentales sur le retour, la réadmission et la réintégration (RRR) et de le soumettre à la validation et à l'approbation des États membres.
12. **MISES À JOUR SUR LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE MONDIAL POUR LA MIGRATION (GCM) EN AFRIQUE, Y**

COMPRIS L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE PLAN D'ACTION SUR LE GCM

- a) **PRENONS NOTE** de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Pacte mondial pour la migration ;
- b) **DEMANDONS** à la Commission d'accélérer le processus de révision du projet de Plan d'action sur la mise en œuvre du GCM en Afrique qui prend en compte les conclusions du Forum international d'examen des migrations (FIMII) et de le soumettre à la prochaine session du CTS, pour validation et approbation.
- c) **DEMANDONS EN OUTRE** à la Commission d'apporter de manière régulière un appui technique et des mises à jour aux Groupes africains de New York et de Genève sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Pacte mondial pour la migration en Afrique ;

13. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE RELATIFS AU SOMMET HUMANITAIRE ET À LA CONFÉRENCE DES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS

DÉCIDONS de formuler les recommandations ci-après au Conseil exécutif, pour examen.

I) Changements climatiques, catastrophes et déplacements en Afrique

RECOMMANDONS au Conseil exécutif pour examen :

- a) Mettre en place un cadre continental et faire preuve d'engagements résolus et mettre en place des systèmes de gouvernance aux niveaux national, régional et continental, notamment par la mise en place d'un cadre pertinent de renforcement de capacités civiles au niveau continental pour la préparation aux catastrophes et l'intervention en cas de catastrophes et de déplacements de populations touchées par les changements climatiques. La mise en place de ce cadre continental proposé ne devra avoir aucune incidence ni structurelle ni financière sur les États membres de l'UA ;
- b) Accroître les investissements dans les systèmes d'alerte précoce et de réaction rapide multirisques ainsi que dans les stratégies de prévention axées sur la réduction des risques de catastrophes, conformément au cadre de Sendai ;
- c) Il s'avère nécessaire que les États membres et les autres parties prenantes travaillent à l'élaboration d'approches multisectorielles bien coordonnées qui renforcent la complémentarité, la planification inclusive de la part de toutes les parties prenantes et l'alignement des instruments relatifs au climat ;

- d) Il est nécessaire que les États membres accroissent les investissements dans les mesures d'anticipation et les mécanismes d'assurance contre les risques, qui constituent un moyen efficace de sauver des vies et de protéger les moyens de subsistance ;
- e) Il faut apporter une aide humanitaire et des solutions durables aux réfugiés, aux demandeurs d'asile, aux personnes déplacées internes, aux migrants et aux personnes affectées par les changements climatiques et les catastrophes ;
- f) Il faut que les États parties aux conventions et traités internationaux sur le changement climatique, notamment la CCNUCC, le protocole de Kyoto et l'accord de Paris, respectent leurs engagements en matière de financement de l'adaptation, de transfert de technologies et de moyens de mise en œuvre des actions de lutte contre le changement climatique, dans le cadre des responsabilités communes mais différenciées, afin d'éviter toute conséquence secondaire ;
- g) Il faut faire un plaidoyer en faveur du retour volontaire des réfugiés en prenant des décisions éclairées. Les réfugiés et les personnes déplacées doivent recevoir des informations sur les conditions qui prévalent dans leur pays et leur zone de retour afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées sur la question du retour ;
- h) La volonté politique est essentielle pour faciliter la réintégration des réfugiés et promouvoir l'inclusion socio-économique des rapatriés, accroître l'accès aux moyens de subsistance et à l'emploi et assurer la restitution des biens ou les indemnisations. La volonté politique est essentielle pour faciliter la réintégration des réfugiés et promouvoir l'inclusion socio-économique des rapatriés, accroître l'accès aux moyens de subsistance et à l'emploi ;
- i) Concernant l'accueil de la COP 27 par l'Égypte au nom de l'Afrique, il convient d'apporter le soutien nécessaire à la réussite de cette Conférence, étant donné qu'il s'agit d'une plateforme devant permettre d'exprimer les intérêts africains.

II) Sécurité alimentaire et de la nutrition dans les situations de crise humanitaire en Afrique

Formulons les recommandations suivantes à l'endroit du Conseil exécutif pour examen:

- a) Il s'avère nécessaire de privilégier les investissements dans les systèmes de données et d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les gouvernements des États membres devraient mettre en place et soutenir des mécanismes menés par les pays, qui rendent régulièrement disponibles des données de qualité sur la sécurité alimentaire et

nutritionnelle afin de soutenir le plaidoyer, la planification, le suivi et l'évaluation du programme de nutrition.

- b) Continuer à intensifier les efforts pour traiter la malnutrition des femmes et des enfants dans les situations de crise humanitaire. Les gouvernements des États membres et les autres parties prenantes doivent privilégier le changement de paradigme dans les réponses humanitaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle en vue de la mise en œuvre à grande échelle d'actions multisectorielles dans les domaines de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation à la sécurité alimentaire et de la santé.
- c) Continuer à accorder la priorité aux interventions qui privilégient la nutrition, et qui visent à renforcer les systèmes agroalimentaires, de santé et de protection sociale en vue d'accélérer le développement humain, social et économique.
- d) Étendre et améliorer les programmes de protection sociale en matière de soutien au revenu, accompagnés d'une aide alimentaire d'urgence, le cas échéant, et fournir des régimes alimentaires équilibrés sur le plan nutritionnel par le biais d'interventions publiques et de programmes de protection sociale afin de répondre aux besoins alimentaires immédiats des populations vulnérables
- e) Tirant des enseignements de la pandémie de COVID-19 et de la crise récente en Ukraine sur les conséquences d'une dépendance excessive à l'égard des systèmes mondiaux, les gouvernements des États membres doivent prendre des mesures concrètes pour transformer les systèmes alimentaires, afin de s'assurer qu'ils produisent des régimes alimentaires nutritifs, sûrs et abordables pour les populations.
- f) Il convient notamment de travailler en collaboration avec le secteur privé et les organisations communautaires et de tirer parti des innovations pour produire des aliments nutritifs pour les enfants en recourant à des aliments produits localement.
- g) Il s'avère nécessaire de mettre en place des approches préventives et adaptatives susceptibles de transformer le secteur agricole, d'assurer un approvisionnement alimentaire continu aux communautés et de leur permettre de faire face aux effets négatifs des changements climatiques et de remédier aux inégalités dans le domaine agricole.
- h) Il faut promouvoir, de respecter et d'assurer la protection du droit international humanitaire en tant que principe vital pour garantir la sécurité alimentaire, même dans les situations de conflit armé.

- i) Il est nécessaire de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Les États membres doivent assurer une participation active et efficace des acteurs locaux au niveau communautaire à l'identification des besoins et des solutions durables aux défis liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ainsi qu'au renforcement de la résilience.
- j) Mettre en œuvre la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et harmoniser les secteurs agricole et technologique.

III) **Pandémie de COVID-19 et défis sanitaires dans l'espace humanitaire en Afrique.**

Formulons les recommandations suivantes à l'endroit du Conseil exécutif pour examen:

- a) Il s'avère nécessaire d'investir dans les systèmes de santé en tant qu'instrument essentiel pour assurer le développement économique.
- b) Il est important d'assurer l'accès aux services de santé pendant les crises humanitaires et de renforcer les aspects logistiques et la chaîne d'approvisionnement afin d'accroître la couverture sanitaire des migrants, des personnes déplacées et des réfugiés dans les zones difficiles à atteindre.
- c) Il faut que les systèmes de santé soient plus « sensibles aux migrants » et intègrent les besoins sanitaires spécifiques des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées dans les services de santé, conformément aux lois et réglementations nationales.
- d) Il s'avère nécessaire que les politiques de santé humanitaire apportent des réponses sanitaires inclusives, équitables, abordables et opportunes aux migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées, conformément aux lois et réglementations nationales.
- e) Il convient de veiller à ce que les femmes et les enfants bénéficient d'un paquet minimum d'informations en matière de soins de santé sexuelle et reproductive, notamment en ce qui concerne les soins de santé primaires de base, l'éducation à la santé, la nutrition et la santé environnementale.
- f) Il est important de mettre en place un nouvel ordre de santé publique, avec un accent particulier sur le *renforcement des capacités du CDC-Afrique pour répondre aux crises sanitaires, du personnel de santé publique dans les situations de crise humanitaire et des systèmes de santé communautaires.*

- g) Il faut soutenir la mise en place de l'AMA en tant qu'agence importante qui assurera la qualité et la sécurité des produits médicaux et pharmaceutiques et l'accès équitable et abordable aux médicaments, notamment pour les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées.
- h) Il convient de renforcer les systèmes d'information sanitaire et la recherche fondée sur des données probantes afin de combler le fossé entre les connaissances et la pratique en matière de santé.
- i) Il s'avère nécessaire de faire un plaidoyer en faveur d'un financement accru de la santé dans les zones fragiles et d'un approvisionnement équitable en vaccins COVID-19.

IV) Développement et reconstruction post-conflit pour les réfugiés et les déplacés internes en Afrique

Formulons les recommandations suivantes à l'endroit du Conseil exécutif pour examen:

- a) Il s'avère nécessaire de veiller à ce que les efforts de relance et de reconstruction dans les sociétés qui émergent d'un conflit portent sur la démobilisation, le désarmement, le retour et la réintégration des anciens combattants et des populations déplacées ;
- b) Il convient d'accroître les investissements pour soutenir les jeunes afin d'encourager leur rôle en tant qu'agents de changement et forces de développement ;
- c) Renforcer le Centre de l'UA pour le PCRD au Caire afin de mettre en œuvre efficacement les programmes et les projets de l'UA pour le PCRD en ce qui concerne la réponse d'urgence sur le continent.
- d) Il convient de promouvoir des partenariats efficaces à l'intérieur et à l'extérieur du continent en vue d'une mobilisation adéquate des ressources ;
- e) S'assurer qu'il existe une volonté politique pour faciliter la réintégration des réfugiés et promouvoir l'inclusion socio-économique des rapatriés, accroître l'accès aux moyens de subsistance et à l'emploi. Il est nécessaire d'adopter une approche collective/holistique en matière de retour et de réintégration. « L'approche dite de nexus » (ou de lien), (c'est-à-dire les dimensions humanitaires, de développement et de paix) devrait être renforcée dans toutes les réponses relatives aux réfugiés.

V) Mobilisation des ressources et financement de l'action humanitaire en Afrique

Formulons les recommandations suivantes à l'endroit du Conseil exécutif pour examen:

- a) Il s'avère nécessaire de faire un plaidoyer en faveur d'un financement accru pour la mise en place de l'Agence humanitaire africaine qui facilitera une réponse efficace aux besoins humanitaires croissants sur le continent.
- b) Il est important d'assurer la mise en œuvre de la décision EX.CL/591 (XVII), qui a été adoptée par le Conseil exécutif à l'occasion de sa 17^e session ordinaire en juillet 2010 à Kampala (Ouganda), et qui recommande « d'augmenter la contribution des États membres au Fonds pour les réfugiés et les personnes déplacées internes de 2 % à 4 % du budget de fonctionnement de la Commission, avec effet à partir de 2011, et demande au COREP, par le biais de son sous-comité sur les questions administratives, budgétaires et financières, d'élaborer les modalités de sa mise en œuvre ».
- c) Il convient de promouvoir des partenariats stratégiques en matière de mobilisation des ressources et de partage de la charge en identifiant d'autres mécanismes de financement non traditionnels pour compléter les ressources humanitaires limitées.
- d) Il faut renforcer le partenariat avec le secteur privé dans le domaine de l'action humanitaire et du programme de développement, notamment l'approvisionnement en produits et services humanitaires en Afrique, afin de promouvoir le commerce intra-africain et accroître les produits fabriqués en Afrique.
- e) Il convient d'établir des partenariats plus importants avec les institutions financières internationales et régionales en vue d'un financement accru, notamment pour les interventions ayant un impact durable sur le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix.
- f) Élaborer des méthodologies rigoureuses, scientifiques et fondées sur des données probantes pour déterminer les besoins humanitaires et financiers et mettre en place des mesures pour promouvoir la transparence et la responsabilité afin de susciter la confiance des donateurs traditionnels et non traditionnels.
- g) Les financements doivent être orientés davantage vers des programmes d'adaptation au climat, de gestion des risques de catastrophes et de systèmes d'alerte précoce, ainsi que vers des actions plus anticipatives et préventives, qui sont plus rentables.

VI) Conférence des bailleurs de fonds

Recommandons au Conseil exécutif d'examiner les propositions suivantes :

Les ressources mobilisées lors de la conférence des bailleurs de fonds seront utilisées comme suit :

- a) Aider les États membres à répondre aux besoins humanitaires résultant de conflits, d'activités terroristes, de catastrophes et de déplacements dus au climat.
- b) Soutenir les efforts visant à mettre en place un mécanisme d'alerte précoce et à renforcer les stratégies de prévention et de réponse au sein des systèmes de santé dans les situations de crise humanitaire ;
- c) Soutenir la mise en place de l'Agence humanitaire de l'Union africaine.
- d) Les contributions reçues seront déposées dans un Fonds spécial dont la structure et le processus d'opérationnalisation seront adoptés par les organes délibérants de l'UA par le biais du COREP et de ses sous-comités pertinents et conformément aux dispositions du Règlement financier et du Règlement du personnel de l'UA.

14. PROCHAINE (5^e) SESSION ORDINAIRE DU CTS SUR LA MIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LES DÉPLACÉS INTERNES :

- i) **DÉCIDONS** de tenir la prochaine session ordinaire du CTS sur la migration, les réfugiés et les personnes déplacées internes en 2024
- ii) **DEMANDONS** à la Commission de travailler en collaboration avec le Bureau de la quatrième (4^e) session du CTS pour déterminer les dates exactes et le lieu de la session ordinaire de la cinquième (5^e) session du CTS, et d'en informer les États membres dans les meilleurs délais.
- iii) **DÉCIDONS** de tenir la cinquième (5^e) session ordinaire du CTS5R sur la migration, les réfugiés et les personnes déplacées internes en 2024 au siège de l'UA, sauf si un État membre fait l'offre de l'accueillir.

**Adopté, le 24 mai 2022
Malabo (Guinée Équatoriale)**

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2022-06-20

Report of the 4th Specialized Technical Committee on Migration Refugees and Internally Displaced Persons, 23-24 May 2022

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/10420>

Downloaded from African Union Common Repository